

PAGECOOP fut surtout l'affaire de deux hommes: le président Diori Hamani du Niger et le journaliste montréalais, Jean-Marc Léger.

Ces deux hommes ont réussi, au milieu des tempêtes politiques et des tensions diplomatiques, à jeter les bases d'une institution multilatérale qu'ils souhaitaient placer au service, non pas d'une culture ou d'une langue, mais des peuples qui utilisent cette langue ou partagent cette culture. Aux yeux du président Diori et de Jean-Marc Léger, l'Agence devait être un instrument de coopération culturelle et technique — d'où son nom — dont bénéficieraient tous les membres et particulièrement les pays francophones du Tiers-Monde.

La Première Conférence de la francophonie eut lieu à Niamey au mois de février 1969, exactement un an après la célèbre Conférence de Libreville à laquelle le Québec avait participé seul sans la présence fédérale, ce qui devait entraîner une suspension temporaire des relations diplomatiques entre le Canada et le Gabon. Ottawa et Québec avaient été tous deux invités au Niger. Québec chercha à faire admettre le concept de «deux délégations» (fédérale et québécoise) au sein «d'une représentation du Canada»; Ottawa ne reconnut jamais une telle idée. Les assises furent marquées par divers incidents protocolaires dont l'un des plus éclatants fut le cri de «Vive le Québec libre» lancé par Pauline Julien.

Les délibérations de Niamey ont déjà été décrites ailleurs. Il suffit de mentionner qu'elles débouchèrent sur un accord qui prévoyait, entre autres choses, que le président Diori serait chargé de mettre sur pied un secrétariat exécutif provisoire lequel aurait pour mandat, dans les six mois suivants, de préparer les statuts et de définir la vocation de la future organisation. Ce secrétariat provisoire fut confié à Jean-Marc Léger qui, à titre de secrétaire général de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), avait déjà joué un rôle très important dans le monde francophone. La résolution précisait enfin que ces projets devaient être conçus de telle façon que «cette coopération devra s'exercer dans le respect de la souveraineté des Etats, des langues nationales . . . » On imagine les débats qu'un tel vœu allait susciter!

#### La Conférence de Niamey

Entre les mois d'avril et novembre 1969, le secrétaire général provisoire de l'Agence parcourut «l'aire de la francophonie» afin de connaître le point de vue de tous ces

Etats au sujet de la vocation et des structures de la future organisation. Au cours du mois de novembre, il fit part au président Diori des grandes lignes du projet qu'il comptait soumettre à la «deuxième Conférence générale de la francophonie». Le président nigérien transmit alors des invitations aux pays qui avaient déjà participé à la Première Conférence, sauf que cette fois, le Québec ne fut pas directement invité, mais simplement informé. Le président Diori expliqua son geste en soulignant que, «luttant lui-même pour le renforcement de l'unité de son pays et contre les tentatives sécessionnistes au Nigeria, il ne pouvait faire le jeu des diviseurs du Canada».

Des pourparlers difficiles s'engagèrent alors entre Ottawa et Québec. Quelques jours avant la tenue de la Conférence, alors qu'on attendait toujours une décision sur la composition de la délégation du Canada, le premier ministre québécois, Jean-Jacques Bertrand, annonça la tenue d'élections au Québec. Celles-ci devaient entraîner la défaite de son parti, l'Union Nationale, et la victoire du parti Libéral dirigé par Robert Bourassa. A cause de la campagne électorale, qui ne permit pas à un seul ministre québécois de quitter le pays, le Québec fut représenté à Niamey par Julien Chouinard, secrétaire général du Conseil des ministres. En tant que fonctionnaire, il dut œuvrer discrètement dans le cadre de l'entente convenue au dernier moment entre MM. Bertrand et Trudeau. Cette entente fut d'une importance majeure à tel point que «les modalités» convenues entre Québec et Ottawa le 1er octobre 1971 en sont le reflet assez fidèle.

Les délégués des vingt-cinq pays représentés à cette Deuxième Conférence générale de la francophonie se réunirent le 15 mars 1970, encore à Niamey. Ils reçurent plus de 400 pages de textes préparés par le Secrétariat provisoire. Ces documents portaient sur toutes les questions que l'on devait étudier à l'occasion de la fondation de l'Agence. Monsieur Léger y précisait que:

. . . l'organisation dont la création a été admise lors de la précédente conférence présenterait quatre caractéristiques principales: a) instrument souple et efficace de coopération . . . b) coopération multilatérale . . . c) coopération exercée grâce à la langue française . . . d) coopération entendue dans toute sa dimension c'est-à-dire non pas réduite au seul concept de l'assistance technique mais comprise au moins autant comme un courant permanent d'échanges entre les civilisations représentées . . .

Le projet proposé par Jean-Marc Léger était ambitieux mais réaliste; il insistait sur l'importance pour l'Agence de connaître «un vrai départ» avec des moyens financiers assez importants; le

*Un projet  
ambitieux  
mais réaliste*